

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, puisque, si je comprends bien, l'autorisation que nous allons donner à Air Canada d'emprunter de l'argent sur le marché constitue une innovation, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il y a un rapport entre cette nouvelle autorisation et l'étude faite par un comité spécial sous la présidence du ministre d'État.

• (5.20 p.m.)

M. Gray: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de le dire. Ce projet de loi assouplit simplement les facilités de financement d'Air Canada. On m'apprend que si une modification de son statut devait intervenir, elle exigerait l'approbation du Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, pourrait-on nous dire si c'est là le signe précurseur d'un changement?

M. Gray: Monsieur le président, je comprends l'intérêt que le député porte à cette question, mais je crains de ne pouvoir lui être d'aucun secours, ne pouvant ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me rends compte qu'étant simple secrétaire parlementaire, le député peut être en butte à des restrictions, mais un ministre pourrait nous donner une assurance à ce sujet à une étape quelconque de la discussion, même si c'est à la troisième lecture? Ce n'est pas, me semble-t-il, sans raison que je demande ce genre d'assurance.

M. Gray: Monsieur le président, j'envisagerai volontiers la solution éventuelle à donner à la requête du député. Pour le moment, je ne puis que répéter ce que j'ai dit: que les changements concernant la situation d'Air Canada au point de vue de la propriété exigeraient, m'apprend-on, l'approbation du Parlement et que le projet de loi à l'étude demande simplement l'autorisation d'élargir et d'assouplir les moyens de financement d'Air Canada—si l'on me permet d'ajouter—dans le cadre de sa structure sociale actuelle.

M. le président suppléant (M. Richard): Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Monsieur le président, comme ma question a trait à autre chose, peut-être qu'un député dont la question est pertinente pourrait prendre la parole à ma place.

[M. Gray.]

M. Crouse: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. Pourrait-il nous donner des précisions sur les 75 millions dont Air Canada a besoin? A quoi serviront-ils? Sauf erreur, la société Air Canada est plutôt déçue des résultats, à l'échelle internationale, de la politique aérienne de 1966 de M. Pickersgill. Elle estime qu'on l'a privée de toute possibilité d'expansion à l'étranger et elle se propose de frapper un grand coup pour convaincre Ottawa de modifier les règles et de lui permettre d'effectuer des vols au Moyen-Orient, en Afrique, en Inde, le long des côtes de l'Amérique du Sud jusqu'à Rio et, en temps opportun, autour du monde.

Cela est sûrement souhaitable. Par ailleurs, le fait que le gouvernement n'a pu encore nommer un président me préoccupe quelque peu. A cause de cela, le moral est à son plus bas au sein de la Société. Voilà qui n'est guère souhaitable dans une organisation de cette importance. Je me demande donc, monsieur le président, si le secrétaire parlementaire pourrait nous donner un peu plus de détails quant à l'avenir d'Air Canada.

Comme le député de Saint-Jean-Lancaster, je suis d'avis qu'Air Canada devrait être autonome. Rien n'empêche, à mon sens, qu'elle ne devienne une corporation séparée; elle pourrait ainsi contribuer davantage au développement de notre pays. Mais tant que durera cette impasse, et qui vient de ce que le ministre d'État a été prié par le premier ministre de déterminer s'il y aurait moyen d'élaborer un projet d'expansion permettant la fusion des Lignes aériennes du Pacifique-Canada et Air Canada, ces sentiments de frustration persisteront au sein de l'administration d'Air Canada. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait élucider davantage le sujet et nous fournir plus de précisions sur ce qui survient exactement à ce très important secteur de notre industrie du transport.

M. Gray: Monsieur le président, le député a d'abord demandé la destination des 75 millions de dollars. Fondamentalement, la somme est affectée aux immobilisations pour compléter les fonds que la société réalise par son exploitation. Je crois que le budget d'immobilisations d'Air Canada a été déposé à la Chambre sous forme d'un décret du conseil et il est donc accessible au public. Je dirais également que la demande dans le bill au Parlement pour autoriser ce genre d'immobilisations, et le reste, ne devrait pas à mon avis